

ARRÊTÉ N° AR 2025-030

RÈGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION Le Monteil à 15270 LANOBRE

Le Maire de la commune de Lanobre,

Vu les articles L. 2213-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 112-1 et R112-1 du Code la voirie routière,

Vu les articles R.37, R.37-1, R.443 et suivants du Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

Vu la demande d'un arrêté de circulation, émise par l'entreprise ZA LAVIALLE pour la réalisation de travaux d'enfouissement BT Tranche 2 – Extension BT CAZERO au lieu-dit Le Monteil 15270 LANOBRE,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel en charge de travaux sur le lieu-dit du Monteil, commune de Lanobre,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} décembre 2025 et jusqu'à fin mars 2026 la circulation sera réglementée au lieu dit Le Monteil 15270 LANOBRE comme suit :

- Chaussée rétrécie
- Stationnement interdit au droit des travaux
- Limitation de vitesse à 30 km/h

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ZA LAVIALLE, située à LE VIGEAN. L'entreprise est également chargée du nettoyage de la chaussée après travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- L'entrepris ZA LAVIALLE
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lanobre, le 21 novembre 2025.

Le Maire

Pascal LORENZO

